

A

L'ÉCONOMIE

Ont participé à la réalisation de ce dossier : Benoît BORRITS, Julien CHARLES, Marie-Thérèse COENEN, Claire FRÉDÉRIC, Paul HERMANT, François MOENS, Isabelle FERRERAS, Philippe Pochet, Noémie SONVEAU

Fermetures d'usines et licenciements boursiers. Remplacement des travailleurs par les robots. Menaces sur le climat et l'environnement. Fraude fiscale et sociale des entreprises de plateforme.

Les lecteurs du Secouez-vous savent que, face à ces transformations du monde du travail, le CESEP est du côté des travailleurs. Aujourd'hui, pour tous ceux qui sont de ce côté, les coopératives semblent constituer un modèle à suivre pour répondre à ces défis. SCOP-TI, Smart, Médor, Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, Le grain des choses, Neibo, Beescoop, Coopeco... et New-B, évidemment ! Se réapproprier, ensemble, un outil de production, une ligne de conduite, sa vie, sa consommation, ses données, le sens du travail... Faire pour nous, pas pour les intérêts des actionnaires.

Dans ce numéro, nous proposons une petite plongée dans l'histoire du mouvement coopératif en Belgique, retracée par Marie-Thérèse Coenen. Cette histoire sociale est aussi actualisée, au jour le jour, par le travail de François Moens et ses collègues. Elle n'est pas non plus propre à l'Europe, comme en témoignent les débats au sein du camp démocrate durant la campagne des primaires, relayés par Isabelle Ferreras et Philippe Pochet. Dans le dernier article, Benoit Borrits fournit une analyse du modèle coopératif comme échappée possible du capitalisme et regarde comment il mérite aujourd'hui d'être élargi.

Ces questions ne peuvent évidemment être laissées dans les mains des seuls économistes. Il ne s'agit pas seulement d'allouer des ressources mais de définir ensemble la façon dont nous voulons habiter le monde, ensemble. Faire l'expérience de l'égalité pour vivifier la démocratie, au travail et au-delà. N'est-ce pas précisément le job des acteurs socio-culturels ?

La coopération : un mouvement sans cesse renouvelé

Par Marie-Thérèse COENEN, CARHOP ASBL

Le mouvement coopératif belge a une histoire riche et « polyforme ». Il a joué un rôle essentiel comme agent économique constitutif des organisations ouvrières socialistes ou chrétiennes. Son relatif déclin amorcé dès les années 1960 n'empêche pas la résurgence de l'idéal coopératif, comme alternative au chômage ou comme alternative à la société capitaliste.

Aux sources de la coopération

Une première référence renvoie aux théories prônées dès 1805, par les « utopistes » français, Claude-Henri de Rouvroy de Saint-Simon (1760-1825) et Charles Fourier (1772-1837). Pour eux, la société capitaliste est injuste. Elle n'est pas améliorable en soi. Il faut donc remplacer l'exploitation du Travail par le Capital, par la vie associative où le bien-être de tous est pris en compte. L'exemple souvent cité est le *Familistère de Guise* initié par l'industriel et disciple de Fourier, Jean-Baptiste Godin (1817-1888), dont l'expérience s'est poursuivie jusqu'en 1968.

Le deuxième modèle est anglais. Quelques disciples de Robert Owen (1771-1858) fondent en 1844, à Lancaster, une société coopérative pour réaliser des achats groupés : la *Société des équitables pionniers de Rochdale*. Principalement axée sur la consommation, la coopérative gère rapidement plusieurs épiceries, une boucherie, des fabriques de vêtements et de chaussures et développe des bibliothèques, des conférences, des cours pour ses membres. Ses statuts énoncent les principes de la coopération :

- le principe de la porte ouverte qui débouche sur la variabilité du capital et du nombre des coopérateurs,
- le contrôle démocratique impliquant la règle, un homme, une voix,
- la répartition des excédents entre les membres-usagers en proportion de leurs opérations avec la société : c'est la ristourne et le principe de la double qualité (associé et usagé),
- la rémunération limitée du capital investi.¹

La troisième filière œuvre dès 1849, dans le secteur du crédit : les Raiffeisenkas, du nom de leur initiateur Friedrich Wilhelm Raiffeisen (Prusse, 1818-1888). Elles proposent des prêts à un faible taux remboursables sur une longue période et intéressent un large public. La puissante association agricole le *Boerenbond* fondée à Louvain en 1890 en est un parfait exemple.

1873 : la coopérative, une reconnaissance juridique

En Belgique, la Loi du 18 mai 1873 sur les sociétés commerciales reconnaît la coopérative comme société de personnes et non de capitaux. Les signes distinctifs sont : la variabilité du nombre des associés, du capital et l'incessibilité des parts à un tiers. Le statut de coopérative n'est pas réservé au seul monde ouvrier et ne dit donc rien sur l'engagement sociétal et idéologique des acteurs.²

Le pragmatisme belge

Les premières ligues ouvrières privilégient la coopérative de consommation parce qu'elle améliore rapidement les conditions de vie. À partir de 1864, une vague de création s'observe. Ainsi, *La Solidarité* (1869) à Fayt-lez-Manage, créée par la Fédération de l'AIT (Association internationale des travailleurs) du Centre, préfigure la maison du peuple avec ses commerces, ses ateliers de production (boulangerie, brasserie), sa pharmacie et ses services (salle de réunion, café, bibliothèque, caisse de secours mutuelle, etc.).

Le véritable démarrage d'un puissant mouvement coopératif socialiste est gantois avec la création de la coopérative *Vooruit* en 1880. Chaque coopérateur est d'office membre du Parti ouvrier belge. Elle tend à couvrir tous les besoins des familles : alimentaires, santé, épargne, les loisirs et éducation. Une partie des bénéfices finance les organisations et la presse socialiste. *Vooruit* soutient les luttes ouvrières quand en 1885, elle envoie 10.000 pains aux grévistes à Frameries (Borinage). Cette solidarité fait beaucoup pour populariser l'idée coopérative. À côté de palais sociaux comme le *Vooruit* ou la *Maison du peuple* de Bruxelles, se crée dans chaque ville, dans les villages, une maison du peuple avec ses coopératives et services. En 1898, la *Fédération belge des coopératives socialistes* est fondée, mais ce ne sera qu'après la Première Guerre mondiale qu'elle jouera pleinement son rôle de coordination.

Au sein du parti socialiste, tous ne partagent pas la fierté de ces réussites économiques et sociales. Dans le débat des moyens pour contrer le capitalisme, le mouvement coopératif socialiste belge défend un réformisme prudent qui va à l'encontre d'un socialisme de combat, mais elles ont de fait, contribué à la constitution d'un « monde socialiste » et forgé un sentiment d'appartenance des travailleurs au mouvement.

Le monde catholique : la coopérative comme barrage au socialisme

Avant 1914, le monde catholique est très réservé, voire hostile aux coopératives, surtout de consommation qui font la ruine des petits commerçants, une partie de son électorat, mais le succès du mouvement coopératif socialiste incite certains aumôniers des œuvres sociales ou des catholiques sociaux intéressés par la question ouvrière, à valoriser la coopération. Elles développeront dans un premier temps des boulangeries. Ses fleurons sont la coopérative *Het Volk* (1896) à Gand, qui tente de rivaliser avec le *Vooruit*, et la coopérative *Les Ouvriers réunis* à Charleroi (1890), lancée par le député catholique Michel Levie. Au départ d'une boulangerie, la coopérative investit dans une brasserie, une malterie, une caisse de secours et une société de crédit pour l'achat et la construction d'immeubles. Elle cessera ses activités le 15 mai 1979.

Un troisième réseau, neutre, développe des coopératives orientées essentiellement vers les fonctionnaires et enseignants. Les plus connues sont l'*Union économique de Bruxelles* (1890-1972) ou *Les Pharmacies populaires* (1892-).

Le bras financier du pilier socialiste et du mouvement ouvrier chrétien

Dans l'entre-deux-guerres, le monde coopératif socialiste renforce sa centralisation par la création d'une série d'organes centraux : l'Office coopératif belge, la Fédération des sociétés coopératives belges, la Société générale coopérative. La Banque belge du travail, fondée en 1913, engagée dans l'actionnariat d'entreprises, est balayée en 1934 par la crise financière et industrielle. L'État intervient pour soutenir la petite épargne ouvrière et réglemente le secteur bancaire et les sociétés d'épargne privée ce qui entraîne une restructuration des coopératives. La Banque belge du travail est remplacée par la *COOP-dépôts* qui a pour mission de surveiller, de contrôler la gestion des fonds d'épargne et la trésorerie des petites caisses locales. *La Prévoyance sociale*, société coopérative d'assurance créée en 1907, continue à prospérer et devient rapidement la première société d'assurances populaires et la troisième société d'assurance-vie du pays. Ces coopératives subventionnent tant la presse ouvrière que le parti politique ou des initiatives ouvrières socialistes. Après la Seconde Guerre, la centralisation se poursuit par la mise en œuvre de la *Fédération belge des coopératives* (FEBECOOP, 1971).

Au sein du monde chrétien, le mouvement coopératif s'affirme surtout après la Grande Guerre. À titre d'exemple, la coopérative limbourgeoise, *L'Économie* ouvre des magasins dès 1910. Après la guerre, elle regroupe sous son nom *Le Bien-Être*, des initiatives régionales et développe des succursales. Elle en compte 836 en 1936 partout en Belgique. Pour centraliser les services et améliorer la gestion, la Ligue nationale des travailleurs chrétiens (LNTC, 1921), avec le soutien du *Boerenbond*, constitue la *Coopération ouvrière belge* (COB, 1924). Elle fonde successivement la *Banque ouvrière belge* (1925) qui devient la *Banque d'épargne des ouvriers chrétiens* (1926), la SA *De Hoorn* (1927) qui rassemble des boulangeries coopératives, la *Centrale des Assurances populaires* (1929). En 1935, les banques et les caisses d'épargne fusionnent pour former la *Caisse centrale de dépôts* (COB). Une nouvelle *Fédération nationale des coopératives chrétiennes* (1935) renforce cette dynamique et, après la Deuxième Guerre mondiale, diversifie puis recapitalise ses activités au sein de divers groupes successifs (Groupe C, ARCO). Elle est membre constitutive du Mouvement ouvrier chrétien (MOC).³

Le déclin du modèle coopératif de consommation

L'évolution de la grande distribution dès 1960, la crise économique des années 1970 et 1980 voit le déclin des

magasins à succursales : les pratiques de consommation évoluent. Par contre, les caisses d'épargne et les sociétés d'assurances coopératives se maintiennent au prix d'une intégration de plus en plus forte dans des holdings financiers internationaux (Holding Dexia) qui seront balayés par les crises financières de 2008 et de 2011.⁴

« La question est de savoir », s'interroge Jean Puissant, « dans quelle mesure ces coopératives ... correspondent encore aux définitions acceptables de la coopération. Dans quelle mesure leurs utilisateurs (on hésite à parler de sociétaires) ont-ils encore conscience de participer à une forme d'économie différente ? »⁵

La coopérative : une alternative à la crise de l'emploi ?

Dans les années 1970, l'idéal coopératif ressurgit comme alternative à la crise et au chômage. Les initiatives fleurissent, orientées vers les besoins socioculturels et des services non rencontrés par le marché. Elles sont rendues possibles, à partir de 1977, par le développement d'un « troisième circuit de travail » qui met à la disposition de ces initiatives des postes de travail subsidiés par l'État en vue de stimuler l'emploi et l'innovation sociale.

Refusant le chômage, des travailleurs et travailleuses, quand les circonstances s'y prêtent, relancent la production de leur usine en autogestion. C'est le cas de la société coopérative *Les textiles d'Ère*. L'expérience de Lip (usine horlogère) à Besançon sert de modèle. Pour accompagner ces travailleurs, la CSC crée en 1980, une ASBL, la *Fondation André Oleffe* (FAO), chargée également de collecter des fonds via une coopérative *S.C. SAVE*. En 1990, la CSC opte pour une agence de conseil et de consultance dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, l'*ASBL SYNECO*, au sein du groupe *ARCO*.

Face aux mêmes défis, la FGTB opte pour des cellules de reconversion et développe des agences-conseils pour soutenir les initiatives d'économie marchande d'initiative publique ou privée, avec la *CESMAP*, affiliée à la *FEBCOOP*.

Retour aux sources de l'idéal coopératif

Ce rapide survol montre que la coopérative peut être un outil au service d'un idéal de justice et d'égalité, mais pas seulement. Alliées au mouvement ouvrier, socialiste ou chrétien, les coopératives de la fin du 19^e siècle ont construit une puissance socio-économique et soutenu le développement des organisations sociales. Dans les années 1970 et 1980, pour conjurer la crise et le chômage

massif, les travailleurs et travailleuses renouent avec l'utopie de changer le mode de production, sans nécessairement atteindre cet objectif. Aujourd'hui, l'idée coopérative reprend vigueur, parfois avec le soutien du mouvement ouvrier, dans des initiatives inscrites dans le champ de l'économie sociale et solidaire, durable et responsable. La coopérative, comme outil de production, de consommation ou de services, se réinvente sans cesse.

Pour aller plus loin

Outre les histoires spécialisées sur une coopérative, un secteur coopératif ou le mouvement coopératif dans un pilier, chrétien ou socialiste, le lecteur ou la lectrice consultera avec intérêt :

- PUISSANT J., « La coopération en Belgique. Tentative d'évaluation globale », *Revue belge d'histoire contemporaine*, XXII, 1991, p. 31-72.
- DOHET J., « Le mouvement coopératif : histoire, questions et renouveau », *Courrier hebdomadaire*, n°2370-2371, CRISP, Bruxelles, 2018.
- ANSION G., « Les coopératives en Belgique », *Courrier hebdomadaire*, n°933-934, CRISP, Bruxelles, 1981.
- ANSION G., MARTOU F., « Les coopératives du mouvement ouvrier en Belgique », DEFOURNY J., (dir.) *L'entreprise coopérative, tradition et renouveau*, Éditions Labor, Bruxelles, 1989, p. 123-147.
- DEFOURNY J., « Les nouvelles coopératives », DEFOURNY J., (dir.) *L'entreprise coopérative, tradition et renouveau*, Éditions Labor, Bruxelles, 1989, p. 183-203.
- DEFOURNY J., SIMON M., ADAM S., *Les coopératives en Belgique : un mouvement d'avenir ?*, Éditions Luc Pire, Bruxelles, 2002.

1. COIPEL M., « Introduction », *Non marchand. Management, droit et finance*, n°16, 2005/2, p. 8.

2. DEFOURNY J., NYSENS M. (dir.), *Économie sociale et solidaire. Socioéconomie du 3^e secteur*, Louvain-la-Neuve, De Boeck supérieur, 2017. Cet ouvrage propose une grille d'analyse des entreprises-dont les coopératives- qui prend en considération une série de critères (les fondateurs/trices,...) avant de pouvoir les qualifier d'entreprises du non-marchand et de l'économie solidaire.

3. Avec la CSC, l'Alliance des mutualités chrétiennes, les Équipes populaires, Vie féminine et la JOC.

4. GOVAERT S., « Le dossier ARCO », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2361-2362, CRISP, 2017.

5. PUISSANT J., « La coopération en Belgique. Tentative d'évaluation globale », *Revue belge d'histoire contemporaine*, XXII, 1991, p. 66.

Les coopératives, c'est une guérilla politique

Entretien avec François MOENS, par Paul HERMANT et Noémie SONVEAU

Avec François Moens, directeur de Propage-s, agence conseil qui entend « sensibiliser, susciter et accompagner des projets et des entreprises d'économie sociale » et qui brasse les projets par dizaines, nous avons voulu faire le point sur l'état des coopératives en Wallonie et à Bruxelles. Une rencontre riche au terme de laquelle on apprendra enfin qui de l'œuf ou la poule vient en premier ...

P.H. : L'idée coopérative fait l'objet d'un véritable engouement depuis quelques années. Pourquoi est-on revenu à cette forme d'entreprise solidaire un peu oubliée en Belgique ?

F.M. : Je partagerais volontiers l'idée que le secteur coopératif a été particulièrement peu important au cours de ces 60 dernières années alors que dans d'autres pays d'Europe, ça a été le contraire. Pensons à l'essor des coopératives au lendemain de la seconde guerre mondiale en Italie ou en Espagne. Nous en discutons récemment avec quelques confrères et nous avons conclu que chez nous, contrairement aux pays du Sud, le pilier solidaire avait été occupé tout ce temps par les organisations syndicales, elles-mêmes piliers de l'Etat. Ce qui n'est plus tout à fait le cas aujourd'hui. On voit bien que l'on assiste à une redistribution des cartes et que la capacité syndicale à peser sur le contenu des politiques a diminué. Pour autant, nos sociétés ont toujours autant besoin de processus solidaires. L'idée coopérative me semble devenue le refuge des gens qui ne croient plus aux grandes structures ou qui en perçoivent les limites. Cela permet d'exprimer des identités et des spécificités culturelles ou territoriales propres. Sauver le bois du bout de sa rue ou l'épicerie de son village, ça permet de se consi-

dérer comme acteur dans un monde hyperglobalisé. La coopérative autorise de penser et de rendre concrète l'expression d'appartenance et de solidarité avec une communauté à taille humaine.

P.H. : La coopérative, parce qu'elle est proche d'un territoire ou d'un enjeu local, permettrait donc une sorte d'individualisation des luttes ?

F.M. : Paradoxalement oui, alors que le coopérativisme est une façon de sortir de l'individualisme. Cela procède d'un processus historique. Prenons, par exemple, les Mutuelles. Historiquement, il n'y a pas plus économie solidaire que les Mutuelles. Pourtant, du fait de l'implication grandissante de l'Etat dans leur organisation et leur fonctionnement, elles ont perdu une partie de leur identité propre. On n'est plus sociétaire de sa Mutuelle, on en est client. En changer est devenu un acte pragmatique, pas politique ou militant. Lorsque la distance devient trop grande avec ce qui incarnait les principes de solidarité, on met alors soi-même en place les conditions d'appartenance, de reconnaissance et d'action. Une éolienne dans le fond du village, c'est une façon de dire que les habitants sont aussi des entrepreneurs et que l'énergie leur appartient, qu'ils s'affranchissent des opérateurs classiques, que c'est une façon d'ex-

primer des opinions ou des perspectives politiques et militantes... Mais je voudrais aller plus loin dans cette analyse et suggérer que ce n'est pas pour rien qu'on a un secteur coopératif qui est en hausse exactement au même moment que l'extrême droite est en hausse aussi. Nous vivons un temps où les gens tentent d'exprimer ce qu'ils estiment être une pensée particulière en dehors des chemins battus. Donc ils vont aller chercher ce qui est le plus proche d'eux, ce qui est le plus proche de leur colère. Un intellectuel bobo qui n'a pas envie d'avoir trop de cholestérol va sans doute aller vers une coopérative circuit court. Mais quelqu'un qui est pauvre, qui n'a pas de boulot, et à qui on dit qu'il n'a pas de place dans la société va sans doute plus facilement aller vers un discours d'exclusion. Ce sont des logiques sociologiques.

P.H. : Parlons des dossiers que vous traitez. De leur variété, de ce qui a réussi, de ce qui est en cours, de ce qui n'a pas réussi...

F.M. : Nous avons la particularité d'être une assez grosse agence conseil avec une équipe d'une dizaine de personnes. Aujourd'hui, nous comptons une centaine de projets ouverts à des stades très divers d'accompagnement. À 85% ce sont des projets de coopératives. Dans cette centaine de dossiers ouverts, il y en a une trentaine qui sont des entreprises existantes que l'on accompagne dans leur développement. Le reste est composé de dossiers en cours, qui peuvent réussir ou échouer. Parfois, la forme coopérative ne se révèle pas la forme la plus adaptée à un projet. Et sur ces 70 actuellement en création, on a vraiment de tout : des coopératives de médecins, de paysans, d'artisans. Mais nous n'avons quasiment pas de coopératives ouvrières. La forme qui s'impose est la coopérative mixte qui implique à la fois des membres et des travailleurs. Une forme que nous tentons, parce que c'est notre sensibilité, de traduire aussi dans les organes de décision : si une communauté est intéressée par la création d'une coopérative et décide d'en assurer le financement, alors il est nécessaire et essentiel que cette communauté soit représentée aussi dans le gouvernement de l'entreprise.

P.H. : L'alimentation représente encore une grosse part des coopératives aujourd'hui ?

F.M. : Une part énorme et toujours en croissance... C'est un secteur dans lequel on trouve beaucoup de travailleurs indépendants ayant l'esprit coopératif, sans doute parce que la nécessité crée la solidarité. Il ne faut pas se cacher que les maraichers, par exemple, sont

des travailleurs pauvres, même s'ils n'aiment pas qu'on le dise. Ils ont donc tout intérêt à se structurer, à produire des économies d'échelle et à créer des outils communs pour les récoltes, les ventes, le stockage. Avec l'avantage qu'il est devenu assez aisé de sensibiliser et de mobiliser les consommateurs autour de ces projets de circuits courts ou de qualité bio. Ce qui n'était pas le cas du tout il y a encore dix ans. Ce sont vraiment des mouvements qui vivent une accélération fulgurante.

P.H. : Le monde ouvrier reste éloigné de l'esprit coopératif ?

F.M. : Si l'industriel est un peu le parent pauvre des coopératives, c'est principalement dû au fait que les chaînes d'approvisionnement et les chaînes de vente de l'industrie ont été noyautées par les grosses marques qui ont des monopoles de fait. La sidérurgie, c'est un monopole de fait. On a vécu cela avec *Trucks Technics*, une entreprise liégeoise de réparation de pièces de camions que le patron avait décidé de délocaliser et dont les ouvriers voulaient reprendre les activités sous le modèle coopératif. Ils ont donc tenté de recréer une société et ils se sont affrontés au monopole de leur ancien employeur, ni plus ni moins. C'est un marché entre quelques gros fournisseurs qui se sont arrangés pour être incontournables. Un marché impossible. La coopérative a donc tourné court. Mais l'organisation des marchés n'est pas la seule cause du manque de projets ouvriers. Il y a aussi les mauvaises habitudes du monde du travail : quand on annonce une délocalisation ou une fermeture, le temps qu'on pense à une coopérative, on a déjà ouvert une cellule de reconversion. Même si on nous appelle de plus en plus souvent, c'est toujours trop tard. La tradition porte à affronter le patron et à obtenir le meilleur plan social possible, pas à se dire qu'on va soi-même embaucher son patron... Et si jamais l'idée coopérative apparaît tout de même, comme aujourd'hui à *Durobor*, on a affaire à des travailleurs qui ont vécu déjà des fermetures, connu des repreneurs successifs et à qui on a répété qu'ils n'étaient pas compétents, que leur place n'est pas dans la gestion ou la décision et qu'il faut d'abord rendre légitimes... La France, avec le succès des SCOP (des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production, comme les Fralib de 1336), montre cependant que la voie est non seulement possible mais praticable.

P.H. : Nous en avons parlé dans le dossier articulations n°71, Sur la route du politique (Secouez-vous les idées n°112). Lors des marches des territoires de 2016, nous avons, au fil des étapes,

constitué une charte en quatre points, une sorte de vade-mecum de ce qu'il faut pour réussir une lutte territoriale. J'aimerais les confronter à l'idée coopérative. Premier principe : « Aucune lutte ne peut se gagner si on ne proclame pas dès le départ qu'on va la remporter ».

F.M. : Je me suis déjà demandé effectivement si l'idée coopérative n'était pas une sorte de combat de désespérés. Quelque chose que l'on engage pour le panache... Mais en même temps, ce qui est frappant lorsque l'on rencontre des Espagnols ou des Italiens qui ont créé des secteurs coopératifs dans des périodes de grandes difficultés économiques, c'est qu'ils ont ramené l'idée à un combat que l'on peut gagner. On ne va pas vaincre le reste du monde, on ne va pas vaincre le capitalisme. Pas comme ça. On est beaucoup à espérer le vaincre un jour, mais on ne va pas le vaincre comme ça, en l'attaquant de front. Par contre, moi, dans l'entreprise où je travaille, même si le capitalisme ne le sent pas, en tout cas je peux -pour moi- vivre autrement. Je peux m'en affranchir, et ce combat-là, je peux le gagner, il m'est accessible. Là, clairement, le fait de dire : « On va peut-être faire une coopérative de village », ça ne marche pas. Il faut dire : « On VA faire une coopérative, et jusqu'au moment où ça foire, il faut qu'on y croie ». Si on n'avance que d'un orteil en attendant de voir s'il y a du vent ou s'il ne fait pas trop froid, on n'y arrive jamais...

P.H. : Deuxième principe: « Aucune lutte ne peut se gagner sans que l'on constitue ses propres contre-dispositifs, que l'on construise ses propres dossiers, que l'on fournisse ses propres analyses et que l'on bâtisse son propre récit ».

F.M. : Le boulot que l'on fait chez Propage-s, c'est exactement ça. L'appellation officielle, c'est de la structuration de projet, mais finalement, cela se ramène à cela : « Est-ce qu'on s'est vraiment réuni pour faire quelque chose ensemble ? Est-ce qu'on est tous d'accord sur le projet qu'on veut mener, sur les étapes qu'il y a à faire, est-ce qu'on se les est distribuées, est-ce qu'on raconte la même histoire, et est-ce qu'on a des rôles qui sont bien clairs pour les uns et les autres ? ».

P.H. : Le troisième article : « Aucune lutte ne peut se gagner sans traverser au moins un moment d'illégalité ».

F.M. : Les coopératives, c'est une guérilla politique parce que c'est faire les choses autrement, et que globalement, même dans le nouveau code des sociétés, rien n'est taillé pour que les coopératives existent. Par

exemple, le statut d'indépendant pour les administrateurs ça ne colle pas avec les coopératives citoyennes et les coopératives de travailleurs. La fiscalité n'est pas prévue pour. On pourrait tirer une liste comme le bras de choses qui ne sont pas en accord avec la façon dont on veut fonctionner. Et si je n'encourage pas les gens à être illégaux, je pense en revanche qu'il est nécessaire d'être « para-légaux ».

P.H. : Quatrième et dernier point : « Aucune lutte ne peut se gagner si elle n'est pas appropriée par d'autres acteurs que celles et ceux qui l'ont décidée. »

F.M. : C'est presque la question de l'œuf ou de la poule ! Si je rapporte ce principe au coopératif, le constat que nous faisons c'est que, quelle que soit la validité de son intuition, un porteur de projet qui ne disposerait pas d'une masse critique de gens qui partagent son idée et qui peuvent sensibiliser autour d'eux porterait un projet mort. D'autre part, et c'est l'essence même de l'idée, les coopératives existent pour répondre aux besoins d'un collectif. On ne va pas chercher le collectif après avoir eu l'idée... Et je dirais donc que c'est un peu l'inverse de ce quatrième principe : la naissance d'une coopérative part souvent d'un besoin qui a déjà été identifié et dont tout le monde a déjà fait le constat. Et puis, une, deux, trois ou dix personnes se décident et disent : « Maintenant on va arrêter de se dire qu'il faudrait, et on va le faire ». Ce ne sont donc pas des gens qui décident d'engager une lutte mais qui reconnaissent un objet « déjà là » et qui s'en saisissent. C'est pourquoi je parlais de l'œuf ou de la poule. Chez Propage-s, nous avons tendance à dire que dans un bon projet de coopérative, il y a d'abord l'œuf. Il n'y a pas d'abord la poule. Si je ponds un truc, et même s'il est bien, c'est moi qui l'ai pondu et ce n'est pas pour ça qu'il est beau pour tout le monde. Mais si l'idée est dans l'œuf, tout est à faire : le faire éclore, le faire grandir, le faire vivre.

Le site : <https://www.propage-s.be>

Les démocrates américains sont-ils socialistes ?

Entretien avec Isabelle FERRERAS et Philippe Pochet, par Julien Charles

Deux candidats aux primaires démocrates américaines, Bernie Sanders et Elizabeth Warren, avancent l'idée d'inclure des travailleurs au sein des CA des grandes entreprises, dans un pays qui est souvent considéré comme l'exemple même du droit du capital. Une avancée politique ? Une piste pour sortir du capitalisme ? Un impact sur les discussions syndicales européennes ? Conversation avec Isabelle Ferreras, Maître de recherches du Fonds national de la recherche scientifique (FNRS) et Senior Research Associate au Labor and Worklife Program (Harvard University), Philippe Pochet, directeur général de l'Institut syndical européen (ETUI) et professeur à l'Université de Louvain (UCLouvain).

Julien Charles : Bernie Sanders et Elizabeth Warren critiquent explicitement le capitalisme dans leurs programmes. Est-ce une nouveauté ou le prolongement d'une histoire politique et sociale que nous avons tendance à oublier en Europe ?

Isabelle Ferreras : Il y a toujours eu une critique sociale radicale de candidats de gauche qui se déclaraient socialistes. Mais le terme socialiste reste aujourd'hui extrêmement mal vu parce que la droite américaine a parlé de socialisme uniquement en référence au communisme étatique soviétique, une forme particulière du socialisme. Bernie Sanders a toujours été très clair à cet égard : il ne se réclame pas de cet héritage, il s'inscrit dans une perspective de socialisme démocratique où, entre autres, il ne prévoit pas une étatisation de l'ensemble des moyens de production. La droite américaine a toujours agité ce spectre, c'est assez malhonnête et ça rend le débat très compliqué.

Quand on regarde les sondages d'opinion, il est très intéressant d'observer qu'une majorité de la jeunesse américaine approuve les principes du socialisme mais

je ne suis pas certaine que si on les étiquetait « socialistes », ils les approuveraient toujours autant. Le fait que l'État doit intervenir dans l'économie, le fait que les travailleurs doivent avoir leur mot à dire sur leur lieu de travail et sur leurs conditions de travail, qu'ils doivent avoir une relation indépendante par rapport à leur employeur pour se représenter eux-mêmes... Tout ça, c'est très largement validé, à 50 voire 80 %. La jeunesse est donc clairement du côté de Sanders mais la culture est adverse.

Philippe Pochet : Les deux n'ont pas exactement les mêmes propos. L'un, Bernie Sanders, se définit comme « socialiste démocratique » ; l'autre, Elizabeth Warren comme « capitaliste réformiste ». Donc, si même dans les programmes, il y a très peu de différences, dans les débats c'est ce qui va faire la différence car le terme socialiste reste un mot ordurier pour une partie des américains. C'est une stratégie plus subtile de se définir, dans le contexte américain, comme capitaliste réformiste. C'est un point de différence. Ceci dit, c'est rare d'avoir dans les trois candidats démocrates qui sont en tête, deux qui soient à gauche du parti.

Isabelle Ferreras : La grande différence en termes de socialisme c'est qu'Elizabeth Warren met un point d'honneur à ne pas passer pour une socialiste. Elle dit à de nombreuses reprises « je suis capitaliste mais le capitalisme est dévoyé et donc il faut le réformer ».

Julien Charles : Mais alors, quelle serait la différence pour eux entre rendre le capitalisme « *accountable* » (tenu responsable, devant rendre des comptes) pour reprendre ses termes, et sor-tir du capitalisme ?

Isabelle Ferreras : Bernie Sanders n'est pas du tout clair là-dessus et son dernier plan, *Economic Democracy Plan*, n'est pas un plan qui permet de sortir du capitalisme. C'est un plan d'accommodement et d'aménagement un peu plus équitable du capitalisme. Elizabeth Warren propose la même chose en termes de philosophie. Bernie Sanders propose que 45 % des membres du CA soient élus par les travailleurs, Elizabeth Warren en propose 40 %. Elle a fait cette proposition il y a plus d'un an mais le débat avance vite, la pression vers une forme de radicalisation à gauche est telle qu'il est possible qu'elle sorte un autre plan plus exigeant encore comme la codétermination allemande. Pour sa part, Bernie Sanders a fait une proposition particulière. Il exigera des entreprises qu'elles provisionnent de 2 à 20 % des parts dans un fonds détenu par les travailleurs. C'est une forme de redistribution du capital mais ça n'envisage pas un chemin de transition de ces entreprises, depuis un gouvernement de l'entreprise par le capital vers un gouvernement des travailleurs.

Philippe Pochet : À mon sens, ce sont des discours de campagne. Dès qu'ils seront élus, ils auront à affronter le congrès qui n'est absolument pas sur cette ligne politique. Comme aux précédentes élections, ils ont promis monts et merveilles pour les syndicats mais dans les faits, ils n'ont rien pu faire. Je vois ça plutôt comme des jeux tactiques ; l'un va se positionner très à gauche tandis que l'autre, face à Trump, va adopter un discours plus modéré. Je ne ferais pas trop attention au discours mais ce qui est intéressant d'observer c'est qu'il soit prononcé. C'est une discussion qui se fait avec une certaine partie des États-Unis. Je ne pense pas que ces questions soient portées quand on est dans le Midwest.

Un autre point un peu technique mais extrêmement important. Elizabeth Warren voudrait un système public pour les soins de santé auquel s'oppose une par-

tie des syndicalistes qui, dans leurs entreprises, ont une très bonne couverture-santé. Elle va devoir se dévoiler : comment finance-t-on ce système de santé ? À l'intérieur de la gauche, c'est un choc entre ceux qui veulent que cela devienne public, et une partie du monde ouvrier qui est relativement bien couvert aujourd'hui au sein de leurs entreprises et qui risque d'avoir une protection moindre.

Isabelle Ferreras : C'est un point important à expliquer. En Belgique, on ne se rend pas compte comment le système américain est organisé au niveau de l'entreprise. Aux États-Unis, le système de soins de santé s'exerce si on travaille pour une entreprise. C'est l'employeur qui fournit un service de soins de santé de qualité, avec un minimum assuré pour les pensionnés au niveau fédéral. C'est un filet de sécurité mais ce n'est pas avec cela qu'on assure l'accès à des soins de santé qui coûtent de plus en plus cher. Le système américain est corporatiste et ce système de soins de santé pris en charge par l'entreprise renforce le sentiment d'appartenance corporatiste : « moi, dans mon entreprise, le syndicat a réussi à négocier cette couverture soins de santé et qu'on ne vienne pas déstabiliser ce système car ce sera à notre détriment ». Il y a donc là vraiment un enjeu de sortir de ce corporatisme pour aller vers une promotion de l'égalité des travailleurs. Ce sont aujourd'hui véritablement de petits îlots de gens privilégiés, qui sont par ailleurs dans des luttes pour une fin de mois meilleure et qui ne se vivent donc pas du tout comme des privilégiés, mais qui le sont cependant par rapport au sous-contractant d'Amazon par exemple.

Julien Charles : Dans le *New-York Times*, ils disaient que cette mise en débat était inspirée du projet *Clean Slate*. Quel est ce projet ? Quels sont les liens entre ce projet et les candidats démocrates ?

Isabelle Ferreras : *Clean Slate*, ça veut dire table rase. Le projet, c'est de rééquilibrer le pouvoir de l'économie dans la démocratie. Cette proposition est partie d'un centre de recherches à Harvard, *The Labor and Worklife Program*, un centre interdisciplinaire réunissant des chercheurs et des chercheuses sur le monde du travail, avec une entrée travailliste alternative à la *Business School* qui développe une entrée capitaliste. Depuis la crise de 2008, il y a une frustration grandissante et la prise de conscience que le capitalisme continue sa course effrénée malgré les déclarations

de candidats démocrates sur le droit du travail ou les droits syndicaux. L'élection de Trump a été un choc. Il y a de plus en plus d'inquiétudes du côté des chercheurs qui se demandent à qui ils servent : quelle est la contribution des sciences sociales à la situation dans laquelle se trouvent les travailleurs américains ? La nouvelle direction du Programme a alors décidé d'élaborer un programme politique visant à reconstruire le droit du travail afin d'équilibrer économie et politique, de proposer de nouvelles idées audacieuses, des pistes d'action visant à reconstruire fondamentalement le droit du travail américain.

Julien Charles : Est-ce que ce qui se passe aux États-Unis, ces programmes, ces recherches ont un impact sur les discussions syndicales européennes ?

Philippe Pochet : Il y a un autre projet intéressant. C'est une étude sur les doubles standards des entreprises européennes présentées dans le Sud des États-Unis » qui vient d'être publiée par AFL-CIO (shorturl.at/cqAFI). Dans cette étude, les chercheurs essaient d'expliquer à un public européen ce qui se passait quand des entreprises multinationales comme Volkswagen, Airbus ou d'autres investissaient dans le sud des États-Unis, où le taux de syndicalisation est ridiculement bas, où il existe des politiques racistes, où les politiques éducatives sont insuffisantes. Ils ont constaté que ces entreprises n'appliquaient pas les principes européens. Pourquoi se comportaient-ils différemment à Frankfurt ou en Alabama ? L'intention est de maintenant faire une discussion au niveau européen. Comment peut-on repenser le droit social et le droit syndical ? C'est de notre responsabilité lorsque nos entreprises investissent dans le sud des États-Unis, en dépit du respect de nos principes.

Isabelle Ferreras : L'institut syndical européen a reçu le pilote du projet *Clean Slate* en mars 2019. Le modèle européen ou les modèles intra-européens sont une source importante de comparaison et d'attention pour les américains. Il existe aussi une histoire industrielle commune qu'il faut rappeler. Par exemple, la première loi sur la codétermination - à savoir la présence des travailleurs au CA des entreprises - a été votée en 1919 dans le Massachusetts. Il y a une histoire de la place légitime des travailleurs américains dans les décisions qui les concernent dans le monde du travail mais elle a été féroceffacée

de la mémoire. Et il n'y a effectivement plus de place pour cette histoire dans les écoles de droit par exemple. C'est une des contributions possibles du projet *Clean slate* : ramener à la connaissance des faits qui, par effet-miroir, renvoient aux américains qu'ils peuvent se dire « au fond, ça existe chez nous, on ne doit pas s'inspirer du modèle européen ».

Julien Charles : Comment ces enjeux liés au droit du travail et au droit social sont aussi portés par des enjeux de justice fiscale et de justice climatique ?

Isabelle Ferreras : Pour le moment, j'ai l'impression que plan par plan, les deux candidats s'adressent à des segments de leur électorat à la pêche aux voix pour qu'ils s'engagent dans la campagne. Donc, par exemple, ils envoient des signaux à l'électorat du milieu syndical ou environnemental. A l'heure actuelle, ce sont des réflexions qui ne sont pas très intégrées. Le projet le plus intégré est le Green New deal tel qu'Alexandria Ocasio-Cortez l'a mis sur la table. Ce projet fait place entre autres au fait qu'il doit y avoir des syndicats présents dans les entreprises.

Philippe Pochet : On pense toujours que ces plans ce sont des centaines de pages. En fait, ce *Green Newdeal*, ce sont dix pages, un texte très court qui mérite d'être lu, d'être réfléchi shorturl.at/pFHP9.

La coopérative : une rupture indispensable mais partielle avec le capital

Par Benoît BORRITS

Cela fait un peu moins de deux ans que Benoît Borrirts, chercheur militant et animateur de l'association Autogestion, a fait paraître aux éditions de La Découverte son très important « Au-delà de la propriété » dont le sous-titre « Pour une économie des communs » annonce une alléchante perspective politique. Nous n'en avons pas fait écho jusqu'ici et c'est un grand tort... On sort en effet de la lecture de ce livre perturbé et captivé par son analyse du modèle coopératif auquel il adresse une critique certes radicale mais qui a le mérite de garder les horizons ouverts... Bienvenue dans la non-propriété...

Face à l'urgence sociale et écologique, de nombreuses alternatives émergent et prennent souvent la forme d'une coopérative renouant ainsi avec les expériences du XIXe siècle. Si cette forme juridique marque une rupture évidente avec les règles du capitalisme, il n'en reste pas moins que celle-ci est partielle du fait de la présence d'un capital dans ces sociétés. Même second dans la forme coopérative, ce capital tend à réintroduire une logique propriétaire. Si ces nouvelles alternatives sont essentielles, elles nécessitent un prolongement politique pour donner naissance à un secteur financier socialisé, seul capable de transformer l'économie et de sortir ces expériences de la logique du capital.

Les coopératives reviennent de plus en plus dans le fil de l'actualité. Ici, des citoyen.nes constituent une coopéra-

tive pour répondre à leurs besoins, très souvent en lien avec l'écologie : pour de l'électricité à base d'énergies renouvelables, pour instaurer des circuits courts de distribution réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Là, des salarié.es reprennent leur entreprise sous forme de coopérative afin de défendre leurs emplois. La coopérative, une forme juridique qui trouve ses racines dans le XIXe siècle, semble retrouver une nouvelle jeunesse.

La coopérative introduit de facto une rupture par rapport aux sociétés de capitaux qui sont les entités de base du capitalisme : la relation entre l'objet social – ce que l'entreprise va produire – et le capital y est totalement inversée. Dans les sociétés de capitaux, les personnes s'associent pour obtenir plus d'argent que

ce qu'ils ont mis dans l'entreprise. Le capital est donc premier et l'objet social est au service de celui-ci. Dans la coopérative, on s'associe pour l'objet social et le capital permet aux associé.es de le réaliser. C'est ce qui explique que la coopérative a d'autres règles que la société de capitaux, telles que la délibération sur la base d'une voix par personne et une rémunération limitée – si elle existe – du capital aboutissant à la constitution de réserves impartageables. Pour autant, deux siècles d'expériences nous ont montré que la présence d'un capital – même second – n'est pas sans poser quelques problèmes en terme de rupture avec le capitalisme.

On dit souvent que la coopérative est une société de personnes et non une société de capitaux. Ce n'est hélas pas tout à fait exact. Ce qui fait que nous soyons membres d'une coopérative est l'achat d'une part sociale. Mais, pour des raisons évidentes de respect de l'objet social, ne peuvent souscrire que les personnes qui ont un lien avec celui-ci. Dès lors, la forme par défaut de la coopérative est la coopérative d'usagers, celle dont les usagers sont membres. Les salarié.es de celle-ci peuvent bien sûr être membres mais ils sont de facto « noyés » dans l'ensemble et ne peuvent guère peser, en tant que travailleur.ses, dans les décisions de l'entreprise. Du coup, les salarié.es d'une coopérative d'usagers sont en position subordonnée, exactement comme ils le sont dans une société de capitaux.

Une autre forme de coopérative existe : la coopérative de travail. Dans celle-ci, une exigence statutaire pose que les travailleur.ses doivent avoir une majorité significative et diriger celle-ci. Cette forme est plus marginale : dans le monde, 4 millions de personnes travaillent dans une coopérative de travail, alors que l'ensemble du mouvement coopératif emploie environ 250 millions de personnes. Mais là encore, nous nous retrouvons face à deux écueils. Alors que dans la coopérative d'usagers, ces derniers forment d'office un marché pour la production et embauchent donc en fonction de leurs besoins, dans la coopérative de travail, les travailleur.ses doivent se trouver un marché, exactement comme les sociétés de capitaux, pour pouvoir se payer. C'est sans doute ce qui explique que ces coopératives se sont largement moins développées que celles d'usagers. À cette difficulté, s'en rajoute

une seconde : lorsque la coopérative se développe, ses fonds propres – addition du capital et des réserves impartageables – deviennent conséquents et en cas de croissance externe de la coopérative, les membres de celles-ci sont parfois dissuadés d'accorder le sociétariat aux salarié.es des sociétés rachetées, comme l'exemple de Mondragón a pu nous le montrer¹.

On pourra cependant promouvoir à juste titre les coopératives multi-collèges qui sont récemment apparues : Coopératives sociales italiennes, Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) en France, Coopératives de solidarité au Québec. La particularité de ces coopératives est de répartir le pouvoir en pourcentage entre les différentes parties prenantes, mais dans tous les cas, le collège des travailleur.ses reste minoritaire. Au final, on comprend que la question ne se limite pas à un partage du pouvoir en terme de pourcentage mais bien à une articulation de deux pouvoirs légitimes et complémentaires : celui des usagers et celui des travailleurs.

Le capital, même second dans les coopératives, est donc clairement un obstacle à la transformation sociale. Comment dès lors s'en passer ? Comment peut-on initier des projets économiques sans capital ? C'est ici que nous touchons les limites des actions alternatives déconnectées de l'intervention dans la politique institutionnelle.

Entreprendre sans capital suppose que l'ensemble de ce que possède l'entreprise – son actif – soit financé par emprunt : il n'y aura alors plus de propriétaire. Mais le recours à l'emprunt privé est inacceptable à deux titres : d'une part, cela créera un nouveau lien de dépendance à l'égard d'individus qui possèdent de l'argent, et d'autre part, il est pour le moins incertain que l'ensemble de ce que possède une entreprise, notamment ce qui relève de l'immatériel, puisse être financé par des individus privés autrement que par des actions.

Il est donc indispensable de constituer un système financier socialisé. De nombreuses initiatives citoyennes existent qui consistent à créer, souvent sous forme coopérative, des banques ou des fonds d'investissement qui interviennent dans des alternatives sociales et/ou écologiques. S'il convient de saluer ces initiatives, il est aussi nécessaire d'en pointer les limites. Il s'agit en effet d'initiatives privées dont les membres ne souhaitent gé-

néralement pas perdre d'argent – ce qui est légitime et se comprend parfaitement – et qui sont en concurrence avec des organismes de financement – banques ou fonds – dont la logique est clairement de faire du profit. Un système socialisé de financement est un ensemble de structures de prises de décisions d'investissement – des banques autogérées par exemple – qui seront pilotées et refinancées par un fonds qui aura la particularité d'être un organisme capable de lever des impôts et qui sera donc en contrepartie dirigé par les contribuables de ceux-ci, à savoir les citoyen.nes se trouvant sur le territoire où opère ce fonds².

Il sera ainsi possible de débattre des orientations que l'on souhaite donner à l'économie – transition écologique, mobilité propre, etc. – aboutissant à la définition de budgets d'investissements à réaliser dans ces domaines. Il s'agit ici d'une rupture démocratique fondamentale avec le capitalisme dans lequel les investissements, et donc l'orientation de l'économie, sont déterminés par le rendement financier potentiel. De même, des budgets d'investissements permettant de financer ce qui est actuellement financé par des actions seront établis. Grâce à ce système financier socialisé, il sera alors possible de financer l'intégralité des actifs des unités de production par emprunt, permettant ainsi la disparition des fonds propres et donc la notion même de capital et de propriétaires.

Si les entreprises n'ont plus de propriétaires, qui va donc les diriger ? La pratique du commun nous donne la réponse : les usagers des moyens de production. Ce sont donc les travailleur.ses et les usagers des produits et services de l'entreprise qui seront alors appelé.es à cogérer l'entreprise, non en tant que nouveaux propriétaires mais en tant qu'acteurs de celle-ci³. C'est ainsi que pourra se profiler une fusion du politique et de l'économique dans laquelle la démocratie se définira comme la rencontre entre celles et ceux qui produisent – les travailleur.ses – et celles et ceux qui utilisent et/ou financent – les usagers ou les citoyen.nes. Ceci s'applique aussi bien à l'égard des entreprises actuellement privées que des rares services publics étatisés encore existants.

La coopérative est indiscutablement un élément de rupture avec le capitalisme mais un élément de rupture par-

tiel dans la mesure où elle ne peut totalement s'affranchir de la logique du capital. En l'état actuel des rapports de force politiques, elle est la seule forme juridique qui permet d'entreprendre autrement. Cette multiplicité des initiatives à valeur hautement démocratique aurait tout à gagner à défendre un projet politique de socialisation de l'investissement permettant de se débarrasser définitivement du capital.

Pour aller plus loin

Le livre : Au-delà de la propriété, Pour une économie des communs, éditions La Découverte, 2018.

Le site : <https://autogestion.asso.fr>

La vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=O-RaeWgCBOM>

1. Benoît Borrits, Au-delà de la propriété, pour une économie des communs, La Découverte, 2018, p. 26.

2. Ibid., Chapitre 7, p. 171

3. Ibid., Chapitre 8, p. 195.